



Communiqué de presse

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Manoir des Sables à Magog

Un mandat de grève

St-Jean-sur-Richelieu, 5 mars 2007. Les 100 Métallos du Manoir des Sables à Magog ont donné dans une proportion de 100 % un mandat de grève à leur comité de négociation qu'il pourra exercer au moment qu'il le jugera opportun. L'employeur demande des concessions tant dans les clauses à incidence monétaire que non monétaire. « Les travailleurs et les travailleuses refusent de perdre des avantages qu'ils ont pris douze ans à obtenir. Leurs demandes actuelles sont d'autant plus légitimes que les conditions de salaires et de travail dans ce secteur de la région de Magog /Orford sont en retard sur celles qui existent dans le même secteur dans les autres régions du Québec », a déclaré Benoît Boulet, permanent du Syndicat des Métallos (FTQ).

Malgré la présence d'un conciliateur nommé par le ministère du travail à la demande des deux parties, les négociations piétinent. « Les négociations sont mal parties au Manoir des Sables. Il est difficile d'avoir des explications de la part de l'employeur. Ce n'est pas normal. Nos membres veulent négocier un contrat de travail, qui tout en assurant la survie de l'entreprise, comporte des améliorations », a poursuivi André Goyette, président de cette unité de la section locale composée 9400.

En plus du Manoir des Sables, Villégia possède le Manoir St-Castin dans la région de Québec, le Chéribourg à Magog et Le Victorin à Victoriaville. Le vote de grève a été tenu le 27 février 2007 lors d'une assemblée générale des membres à Magog.

(30)

Pour information : Benoît Boulet, Syndicat des Métallos (FTQ), (418) 956-1705

André Goyette, Syndicat des Métallos, (FTQ), (819) 571-9013